Informations de base

2025/2034(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Choix d'indicateurs de performance pour l'audit et le contrôle budgétaire dans le cadre des mesures de financement destinées à soutenir la mise en œuvre de la compétitivité future de l'Europe **Subject** 2.60 Concurrence 3.40.14 Compétitivité industrielle 3.50.04 Innovation 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 5.05 Croissance économique 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN 6.20 Politique commerciale commune en général 8.70.03 Contrôle budgétaire, décharge, exécution du budget	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CHASTEL Olivier (Renew)	15/05/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive KOLLÁR Kinga (EPP) TAVARES Carla (S&D) SANCHEZ Julien (PfE) STURDZA Şerban Dimitrie (ECR) REINTKE Terry (Greens /EFA) TRIDICO Pasquale (The Left)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	SERAFIN Piotr

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/02/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

08/12/2025	Vote en commission		
16/12/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0268/2025	Résumé
22/01/2026	Décision du Parlement	T10-0021/2026	Résumé
22/01/2026	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2034(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/10/01978

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE778.327	16/10/2025	
Amendements déposés en commission		PE779.587	14/11/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0268/2025	16/12/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0021/2026	22/01/2026	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2026)04-14	14/04/2026	

Choix d'indicateurs de performance pour l'audit et le contrôle budgétaire dans le cadre des mesures de financement destinées à soutenir la mise en œuvre de la compétitivité future de l'Europe

2025/2034(INI) - 22/01/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 318 voix pour, 247 contre et 67 abstentions, une résolution sur le choix d'indicateurs de performance pour l'audit et le contrôle budgétaire dans le cadre des mesures de financement destinées à soutenir la mise en œuvre de la compétitivité future de l'Europe.

Observations générales

Le Parlement a insisté sur le fait que tout cadre de performance global applicable au budget de l'Union devrait avant tout produire **des résultats économiques et des résultats stratégiques mesurables**. Il est nécessaire d'établir et d'utiliser des indicateurs de performance spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis (SMART), afin de s'assurer que les ressources de l'Union sont dépensées de manière efficace et durable pour suivre et évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union.

Dans ses audits, la Cour des comptes a constaté à maintes reprises que la plupart des indicateurs de performance utilisés pour les programmes de financement de l'Union ne donnaient pas d'informations pertinentes sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des actions financées par l'Union. Le Parlement a invité la Commission et les États membres à veiller à ce que les indicateurs utilisés pour les projets financés par l'Union soient mesurables, vérifiables et fondés sur des sources de données fiables qui garantissent la traçabilité des données sous-jacentes jusqu'au niveau des marchés et des bénéficiaires finaux, et à ce qu'ils soient assortis de références et de définitions claires afin d'éviter toute divergence d' interprétation.

Les députés ont souligné en particulier que la conception de la **facilité pour la reprise et la résilience** (FRR) n'assure pas suffisamment la traçabilité, la transparence et le caractère vérifiable de l'utilisation des fonds de l'Union, ni la comparabilité des résultats avec d'autres instruments de dépenses de l' Union. La Commission est invitée à établir un cadre d'indicateurs de performance plus complet, plus harmonisé, plus transparent et plus vérifiable pour les futurs instruments.

La résolution invite la Commission à **rationaliser les indicateurs**, à simplifier les modèles, à éviter les demandes de données en double et à appliquer le principe de la transmission unique d'informations. La simplification du cadre de performance ne devrait pas se faire au détriment de la transparence et devrait contribuer à rationaliser l'établissement de rapports et à améliorer l'accessibilité et l'utilité des informations sur la performance des financements de l'Union. La Commission devrait en outre développer une structure informatique sécurisée et interopérable afin d'améliorer la mise en œuvre des actions et de faciliter le suivi, l'établissement de rapports et le contrôle.

Les députés invitent la Commission à inclure, dans ses rapports de performance, des informations substantielles concernant les mesures d'assurance qualité utilisées pour les indicateurs de performance. Ils estiment que le cadre de performance pour le budget de l'Union devrait également comprendre des indicateurs liés à l'état de droit, tels que le fonctionnement du système judiciaire et la lutte contre la corruption.

Indicateurs de performance liés à la promotion de la compétitivité de l'Union

Le Parlement rappelle que le **rapport Draghi** invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation, la décarbonation et la défense, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie verte, les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union.

Les députés soulignent qu'il faut surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi en utilisant **des indicateurs de performance pertinents, solides et transparents**. Ces indicateurs devraient refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois durables et sûrs créés, amélioration de la cohésion sociale et territoriale, évolution de la balance commerciale, augmentation de la diversification des exportations, effet de levier des programmes de l'Union et renforcement de l'autonomie stratégique), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union.

La Commission est invitée à introduire des indicateurs spécifiques pour mesurer l'effet de levier des fonds de l'Union sur la mobilisation des investissements publics et privés. Il faut par ailleurs établir un cadre complet d'évaluation des risques ex ante, en particulier pour les projets présentant un profil à haut risque et à haut rendement.

Dans le cas de projets favorisant l'innovation et appuyant les technologies stratégiques, les députés ont suggéré d'utiliser les indicateurs de réalisation suivants: volume de financement de l'Union et du secteur privé mobilisé, nombre de projets financés par secteur (par exemple, intelligence artificielle, informatique quantique, biotechnologies), nombre de licornes, de start-up créées dans l'Union et pourcentage de start-up dirigées par des femmes qui ont obtenu un financement.

Le Parlement a mis en avant le rôle clé de la recherche et de l'innovation fondées sur l'excellence, du développement des compétences et des talents, de la résilience industrielle, de la sécurité énergétique et de la relocalisation de chaînes de valeur stratégiques.

Enfin, pour accélérer les transitions écologique et numérique, il conviendrait **d'accorder une attention particulière aux PME innovantes**, pour lesquelles la simplification est cruciale. La simplification devrait se concentrer sur la réduction des formalités administratives inutiles et des coûts administratifs pour les PME. La Commission est invitée à redoubler d'efforts pour réduire la charge réglementaire via l'application du principe «**un ajout, deux retraits** » dans le but de parvenir à une réduction nette de la charge réglementaire.

Choix d'indicateurs de performance pour l'audit et le contrôle budgétaire dans le cadre des mesures de financement destinées à soutenir la mise en œuvre de la compétitivité future de l'Europe

2025/2034(INI) - 16/12/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté un rapport d'initiative d'Olivier CHASTEL (Renew, BE) sur le choix d'indicateurs de performance pour l' audit et le contrôle budgétaire dans le cadre des mesures de financement destinées à soutenir la mise en œuvre de la compétitivité future de l'Europe.

Observations générales

Le rapport souligne que les dépenses de l'Union devraient permettre d'obtenir **des résultats tangibles** conformes aux principes de bonne gestion financière et être investies dans des domaines où une action commune de l'Union a une incidence et une valeur ajoutée plus importantes qu'une action stratégique nationale ou infranationale. Le budget de l'Union doit davantage être **axé sur les résultats** et chaque euro dépensé doit apporter une valeur mesurable aux citoyens et aux entreprises.

Dans ce contexte, les députés réaffirment qu'il est nécessaire d'établir et d'utiliser **des indicateurs de performance spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis** (SMART), afin de s'assurer que les ressources de l'Union sont dépensées de manière efficace et durable pour suivre et évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs stratégiques de l'Union.

La Commission et les États membres sont invités à veiller à ce que les indicateurs utilisés pour les projets financés par l'Union soient mesurables, vérifiables et fondés sur des sources de données fiables qui garantissent la **traçabilité** des données sous-jacentes jusqu'au niveau des marchés et des bénéficiaires finaux, et à ce qu'ils soient assortis de références et de définitions claires afin d'éviter toute divergence d'interprétation.

Les députés soulignent en particulier que la conception de la **facilité pour la reprise et la résilience** (FRR) n'assure pas suffisamment la traçabilité, la transparence et le caractère vérifiable de l'utilisation des fonds de l'Union, ni la comparabilité des résultats avec d'autres instruments de dépenses de l' Union. La Commission est invitée à établir un cadre d'indicateurs de performance plus complet, plus harmonisé, plus transparent et plus vérifiable pour les futurs instruments.

Le rapport appelle à **simplifier le cadre de performance pour le budget de l'Union** afin de mesurer de manière harmonisée, proportionnée et précise les effets des dépenses de l'Union dans tous les États membres, de rationaliser la charge administrative globale et les obligations déclaratives, notamment pour les PME et les autorités locales, et d'accroître la transparence en réduisant la surcharge d'informations, tout en permettant d' appréhender la valeur ajoutée des interventions de l'Union. La Commission est invitée à rationaliser les indicateurs, à simplifier les modèles, à éviter les demandes de données en double et à appliquer le principe de la transmission unique d'informations.

Les députés demandent une nouvelle fois à la Commission de développer une **structure informatique sécurisée et interopérable**, en tirant également parti de l'intelligence artificielle afin d'améliorer la mise en œuvre des actions et de faciliter le suivi, l'établissement de rapports et le contrôle. Les députés rappellent l'importance de la «transparence quant au bénéficiaire final» des fonds versés par l'Union.

Indicateurs de performance liés à la promotion de la compétitivité de l'Union

Le Parlement rappelle que le rapport Draghi invite instamment l'Union à entreprendre des réformes profondes destinées à stimuler la compétitivité et axées sur l'innovation, la décarbonation et la défense, et demande que des investissements importants soient réalisés dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie verte, les infrastructures numériques et la fabrication avancée, soutenus par une simplification réglementaire et par une coordination renforcée au niveau de l'Union.

Les députés soulignent qu'il faut **surveiller la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Draghi** en utilisant des indicateurs de performance pertinents, solides et transparents. Ces indicateurs devraient refléter non seulement les réalisations (par exemple, nombre de projets financés), mais aussi les résultats et les impacts (par exemple, gains de productivité, baisse des émissions, nombre d'emplois durables et sûrs créés, amélioration de la cohésion sociale et territoriale, évolution de la balance commerciale, augmentation de la diversification des exportations, effet de levier des programmes de l'Union et renforcement de l'autonomie stratégique), afin de mesurer l'efficacité et l'efficience des dépenses de l'Union.

La Commission est invitée à i) introduire des indicateurs spécifiques pour mesurer l'effet de levier des fonds de l'Union sur la mobilisation des investissements publics et privés et le retour sur investissement obtenu, ii) utiliser de manière cohérente, pendant toute la durée du prochain CFP, un ensemble harmonisé d'indicateurs de base en vue d'encourager la compétitivité dans les États membres afin de permettre la comparaison des données au niveau de l'Union.

Dans le cas de **projets favorisant l'innovation** et appuyant les technologies stratégiques, les députés ont suggéré d'utiliser les indicateurs de réalisation suivants: volume de financement de l'Union et du secteur privé mobilisé, nombre de projets financés par secteur (par exemple, intelligence artificielle, informatique quantique, biotechnologies), nombre de licornes, de start-up créées dans l'Union et pourcentage de start-up dirigées par des femmes qui ont obtenu un financement.

Le rapport suggère:

- de **soutenir la relocalisation industrielle** et l'autosuffisance en matières premières critiques afin de réduire les dépendances stratégiques de l'Union; les progrès pourraient être mesurés à l'aide d'indicateurs de réalisation tels que le nombre de projets et de PME qui ont relocalisé leurs activités dans l' Union;

- **d'investir dans des talents** dans des secteurs critiques et stratégiques, notamment en soutenant la participation à des actions de formation professionnelle et de développement des compétences et de mesurer les progrès à l'aide d'indicateurs de réalisation, tels que le nombre de personnes formées dans le domaine des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM);

- d'accélérer les transitions écologique et numérique en accordant une attention particulière aux **PME innovantes**, pour lesquelles la simplification est cruciale. Cette simplification ne devrait pas conduire à une déréglementation.